



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

Présents

Benoît Cerexhe, *Bourgmestre-Président* ;
Serge de Patoul, Damien De Keyser, Pascal Lefèvre, Christophe De Beukelaer, Caroline Persoons,
Dominique Harmel, Caroline Lhoir, Helmut De Vos, *Échevins* ;
Georges Mathot, *Secrétaire communal* ;
Florence van Lamsweerde, *Adjoint au Secrétaire communal* ;
Philippe van Cranem, *Président du C.P.A.S.*

Séance du 16.11.17

**#Objet : Publicité de l'administration - Demande d'accès à des documents administratifs -
Transparencia.be - Demande de M. AZOUZI#**

LE COLLEGE,

Vu la nouvelle loi communale, telle que modifiée par dispositions fédérales et régionales, notamment l'article 123 ;

Vu la Constitution, notamment l'article 32 ;

Vu la loi du 12.11.1997 relative à la publicité de l'administration dans les provinces et les communes ;

Considérant que la plate-forme Transparencia.be, lancée en octobre 2016 par l'association Anticor Belgique, invite tout Bruxellois désireux d'obtenir des autorités publiques un acte administratif ou une information administrative à en faire la demande via ladite plate-forme ; que la plate-forme Transparencia.be relaye ensuite la demande auprès de l'autorité concernée et y publie la réponse apportée ;

Considérant que ladite plate-forme Transparencia.be a adressé à la commune en date du 03.11.2017 la demande suivante :

"Monsieur le Bourgmestre de la Commune de Woluwe-Saint-Pierre,

Par la présente, je tenais à savoir si votre Commune a mis à l'honneur Madame AUNG SAN SUU KYI et si oui l'est-elle toujours ?

Si je me permets de vous poser cette question, c'est parce que la Commune de Woluwe-Saint-Lambert a accordé ce titre honorifique à cette dame et ce depuis 2007.

Monsieur Olivier MAINGAIN m'ayant promis, en retour à ma requête écrite, de mettre à l'ordre du jour du dernier Conseil communal le cas de l'actuelle dirigeante birmane pour décision, j'attends toujours sa réponse...

Pourriez-vous m'accuser réception à cette requête ?

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

AZOUZI Mohamed" ;

Considérant qu'il lui a été répondu en date du 10.11.2017 que Mme AUNG SAN SUU KYI n'avait pas été mise à l'honneur par notre commune ;

Considérant que le même jour, la demande suivante a été adressée à la commune :

"Cher/Chère Administration communale de Woluwe-Saint-Pierre,

Monsieur le Bourgmestre,

Je viens de lire votre réponse et vous en remercie.

Pourriez-vous m'indiquer la position officielle de votre Commune concernant le massacre et le nettoyage ethnique d'une minorité en Birmanie toujours en cours et dénoncés par les Nations Unies et de nombreuses

organisations internationales ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

AZOUZI Mohamed" ;

Considérant que, conformément aux dispositions de la nouvelle loi communale, les autorités communales règlent tout ce qui est d'intérêt communal ; qu'elles n'ont dès lors pas à se prononcer sur tout sujet, leur intervention portant sur les sujets d'intérêt communal ;

DECIDE de répondre comme suit à la demande de M. Mohamed AZOUZI adressée à la commune en date du 10.11.2017 via la plate-forme Transparencia.be :

1. *"Conformément aux dispositions de la nouvelle loi communale, les autorités communales règlent tout ce qui est d'intérêt communal. En l'espèce, il ne ressort pas de l'intérêt communal, et par conséquent pas de la compétence des autorités communales, de se positionner sur le massacre et le nettoyage ethnique d'une minorité en Birmanie. Nous vous invitons à vous adresser directement au Ministère des Affaires étrangères à ce sujet".*
2. de charger le Secrétaire communal et le Bourgmestre de l'exécution de la présente délibération.

Le Collège approuve à l'unanimité le projet de délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,
(s) Georges Mathot

Le Bourgmestre,
(s) Benoît Cerexhe

POUR EXTRAIT CONFORME
Woluwe-Saint-Pierre, le 23 novembre 2017

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Georges Mathot

Benoît Cerexhe